

Journal de campagne de Jean-Pierre Dulex; édition n°2 Vers une élection très disputée

Les trois principaux partis de Leysin vont donc chacun tenter de s'appropriier – ou de conserver – le siège laissé vacant suite à la démission de Didier Deladoey. Le tirage au sort des numéros de liste a donné le résultat suivant : liste n°1 pour le candidat de l'Entente leysenoude ; liste n°2 pour le candidat du groupe Forum socialiste et liste n°3 pour la candidate du Groupement des intérêts de Leysin (GIL). Les électeurs auront donc l'embaras du choix. Un choix qui laissera inmanquablement des traces sur le fonctionnement à venir de la Municipalité et ses rapports, plus ou moins harmonieux, avec le législatif.

Rappelons tout d'abord que les dernières élections avaient abouti à une situation assez particulière avec l'élection à la Municipalité du transfuge radical Denis Rime, parti seul au combat sous la dénomination de «Leysin pour tous». Pour le reste, le groupe Forum n'ayant présenté aucun candidat, les élus du GIL (2) comme ceux de l'Entente(2 également) étaient en phase avec le nombre de conseillers communaux obtenu par leurs listes respectives (voir Gazette du 4 mai).

En ce qui concerne la campagne actuelle, la revendication du GIL de conserver son acquis est tout à fait compréhensible. Et même s'il semble que le groupe ait eu quelque peine à trouver un candidat, Evelyne Tissot a plus d'une corde à son arc. Active au Conseil communal depuis 19 ans, elle en assume actuellement la présidence, une fonction de première citoyenne de la commune qu'elle avait d'ailleurs déjà tenue, il y a quelques années. Elle jouit d'une popularité certaine, comme le prouve son premier rang, tous partis confondus, obtenu lors des dernières élections au Conseil communal. Reste à savoir si une partie de la population ne fera pas, partiellement, l'amalgame entre le GIL et les déboires de son ancien municipal ; voulant en quelque sorte faire «payer» le parti qui n'a pourtant rien à voir dans cette affaire. La manière dont le GIL a géré cette délicate affaire n'a par ailleurs pas suscité que des éloges.

La droite vise la majorité

Du côté de l'Entente leysenoude, émanation récente des partis libéral et radical, les deux sièges actuels à la Municipalité ont été stratégiquement répartis entre le libéral Jean-Marc Udriot, à la syndiculture, et la radicale Marie-José Julmi. Dès la démission de Didier Deladoey connue, l'Entente a fait savoir qu'elle présenterait un candidat, arguant que c'était pour éviter une élection tacite et donner un choix au Souverain. Mais il ne fait aucun doute que la droite espère surtout récupérer par ce biais la majorité perdue, au moins au sein de l'exécutif. Il faut dire que malgré la mise en commun des forces par le biais de l'Entente, 1 siège avait été perdu à l'exécutif et 3 au législatif lors des élections de l'an dernier. Relevons encore qu'en cas d'élection du candidat de la droite, l'appel au retour au calme et à une rapide reprise du travail constructif de toute la classe politique leysenoude qu'aime faire entendre le syndic risque bien de rester un vœux pieux pour la fin de la législature.

En ce qui concerne le choix du candidat de l'Entente, le libéral Richard Calderini, qui a occupé durant 5 ans le poste de chef des travaux de la commune et qui est actuellement responsable adjoint pour la maintenance des routes cantonales, il est incontestable que son parcours professionnel lui vaut une bonne connaissance du dicastère des travaux actuellement vacant. Mais il y a aussi dans ce choix un petit air désagréablement revanchard,

Élections complémentaires à la Municipalité de Leysin

du type «œil pour œil, dent pour dent», ou plus précisément «poste pour poste», puisque Richard Calderini avait été poussé vers la sortie pour cause de mésentente avec le municipal de l'époque ! De plus, les attentes que l'on doit d'avoir d'un municipal œuvrant à la tête du dicastère des travaux sont assez éloignées de celles qui sont demandées à un chef des travaux. Les expériences de ces dernières années ont démontré qu'il était pour le moins contre-productif que le Municipal en charge du dicastère mette en permanence son grain de sel au niveau de l'exécution des travaux de routine, son rôle étant plutôt de planifier les interventions à long terme, de veiller à leur bien facture et au respect des budgets, et de donner une ligne de conduite ferme et constante à son service.

Deux poids, deux mesures ?

Richard Calderini et Jean-Pierre Dulex, tous deux employés de l'Etat de Vaud, ont dû demander une autorisation d'exercer une charge publique. Du côté du Département de la formation et de la jeunesse, un usage établi de longue date veut que l'autorisation délivrée à un enseignant soit accompagnée d'une interdiction d'officier comme «municipal des écoles» afin d'éviter toute collusion entre activité professionnelle et responsabilité publique. Et pourtant, avec la répartition actuelle des tâches entre le canton et les communes, le municipal des écoles n'a quasiment plus rien à dire sur la gestion des établissements, si ce n'est pour la mise à disposition et l'entretien des locaux. A priori, les risques de collusion semblent donc tout aussi importants entre «le responsable adjoint pour la maintenance des routes cantonales» côté professionnel et un Municipal responsable des travaux, et donc aussi des routes sur le territoire communal. Y aurait-il deux poids, deux mesures pour les serviteurs de l'Etat ?

Jean-Pierre Dulex
Candidat de la liste n°2 du Forum socialiste
à l'élection complémentaire à la Municipalité de Leysin